COMMUNE de ROCHEFORT-SUR-LOIRE

MAIRIE - 49190

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2017 – COMPTE RENDU

Lettres de convocations adressées le vingt-trois juin deux mil dix-sept en vue de la réunion qui doit avoir lieu à la mairie de Rochefort-sur-Loire, le jeudi vingt-neuf juin deux mil dix-sept à vingt heures.

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin, sous la présidence de Catherine GUINEMENT, Maire de Rochefort-sur-Loire.

Étaient présents : Catherine GUINEMENT, Gaëtan ROBIN, Bérengère DUFEU, Bruno CHEMINAT, Angélica GOUFFIER, Philippe ALLIZART, Dominique RICHARD, Laurence BULOURDE, Elisabeth DUPONT, Jean-Michel NOËL Myriam GUILLET, Denise CARTER, Mickaël MOREAU, Ludovic RAYMOND, Christelle PAPIAU,

Absents excusés : Philippe ANQUETIL ayant donné pouvoir à Dominique RICHARD, Alain MARGUET ayant donné pouvoir à Christelle PAPIAU, Véronique LOZEAU,

Secrétaire de séance : Christelle PAPIAU.

//

En préambule : Présentation du programme « Poésies croisées » et du projet poésie par la chargée de mission

Nolwenn Camenen, chargée de mission poésie présente le pré-projet poésie faisant suite à la réunion publique du 2 mars 2017 avec pour objectifs :

- Poursuivre les actions menées en faveur de la poésie contemporaine
- Sensibiliser de nouveaux publics à la poésie contemporaine
- Faire en sorte que les habitants s'approprient le patrimoine poétique local
- Renforcer les partenariats pour avoir un rayonnement au niveau local et national.

//

Madame le Maire demande que soit rajoutée une question à l'ordre du jour concernant l'approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal pour l'exploitation d'un bar-cave à vins avec la société CANON CANON. Le conseil municipal donne son accord.

//

- Arrivée Denise CARTER –

//

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2017

Le procès-verbal de la séance du jeudi 18 mai 2017 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

//

QUESTIONS COMMUNALES

//

DEL29062017-01 - BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – APPROBATION

Angélica GOUFFIER, adjointe présente la décision modificative n°2, validée par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité les écritures budgétaires suivantes prenant en compte des réaffectations de crédit.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6251 : Voyages et déplacements		500,00 €		
D-6288 : Autres services extérieurs		1 500,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		**2 000,00 €**		
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000,00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	**2 000,00 €**			
Total FONCTIONNEMENT	**2 000,00 €**	**2 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	3 520,00 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	**3 520,00 €**			
D-21312-26 : SALLE D'ACTIVITES MANUELLES	5 000,00 €			
D-21318-105 : FOYER DES BRUYERES		5 000,00 €		
D-2184-102 : BATIMENTS COMMUNAUX école/salle		5 000,00 €		
D-2184-26 : SALLE D'ACTIVITES MANUELLES	5 000,00 €			
D-2188-100 : MATERIEL DIVERS ex 09		3 520,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**10 000,00 €**	**13 520,00 €**		
Total INVESTISSEMENT	**13 520,00 €**	**13 520,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total Général	**0,00 €**		**0,00 €**	

Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour dénommer la salle d'activité manuelles (ancienne salle de la tapisserie) : propositions à faire pour la rentrée de septembre.

//

DEL29062017-02 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2017 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Angélica GOUFFIER, adjointe expose :

« Pour faire suite au schéma directeur d'assainissement approuvé par délibération N° DEL0112016-04 le 1er décembre 2016, vous avez validé la hiérarchisation des secteurs en cohérence avec la rénovation de la voirie.

Avec l'assistance technique de l'Agence technique départementale, du SATEA et de la CCLLA, la commune souhaite engager les travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées sur la route de Beaulieu, Place Sainte-Croix, Grande rue et rue de l'ancienne Cure.

L'estimation prévisionnelle s'élève à 310.280 € H.T. (Travaux 288.000 € / Maîtrise d'œuvre 17.280 € / divers 5.000 €). Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 40 % par l'Agence de l'eau et 20 % par le conseil départemental.

Une consultation pour une mission d'études et de maîtrise d'œuvre pour ces travaux ainsi que la réhabilitation des réseaux eaux pluviales et la requalification et valorisation des espaces publics de la Place Ste Croix et Grande rue (RD 106) est en cours. La date limite de remise des offres est fixée au 3 juillet 2017 à 12h.

Il appartient au conseil d'approuver et de m'autoriser à solliciter toutes aides et subventions possibles pour ces travaux. Avis favorable de la commission des finances. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'avant-projet présenté pour un montant de 310.280 € H.T. (Travaux, maîtrise d'œuvre, divers),**
- **AUTORISE le Maire à solliciter toutes aides et subventions possibles notamment auprès du Conseil départemental au titre de l'aide à l'assainissement des communes rurales et de l'Agence de l'eau au titre des travaux d'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement.**

//

DEL29062017-03 - AMÉNAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE – AUTORISATION DÉPÔT ET SIGNATURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Gaëtan ROBIN, 1er adjoint expose :

« Dans le cadre de la programmation ADAP 2017 concernant la mairie, la commune a sollicité le maître d'œuvre pour travailler sur l'organisation et l'aménagement intérieur. Un projet a été présenté en commission bâtiments prenant en compte les nouvelles demandes ; le nouveau chiffrage aménagement et accessibilité s'élève à 201.600 € T.T.C.

La commission des finances valide le nouveau chiffrage. Elle reste vigilante sur le montant des travaux à ne pas dépasser et sur l'articulation des besoins avec les futures propositions du CAUE.

Ces travaux sont soumis à l'obtention d'un permis de construire. Il appartient donc au conseil de m'autoriser à déposer et signer le permis de construire correspondant. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet présenté,**
- **AUTORISE le Maire à signer et déposer le permis de construire correspondant.**

//

DEL29062017-04 - PLAN DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FDGDON - AUTORISATION SIGNATURE

Gaëtan ROBIN, 1er adjoint expose :

« Par délibération N° DEL05112015-06 du 5 novembre 2015, vous approuvé le partenariat avec le FDGDON dans la lutte contre le frelon asiatique moyennant une prise en charge financière de 50 % plafonnée à 80 € par intervention. Il y a eu peu d'intervention en 2016. La commission environnement propose de porter ce montant à 100 € ce qui permettrait d'être plus incitatif pour les particuliers. Il appartient au conseil d'approuver et de m'autoriser à signer la convention jointe à intervenir.

La commission des finances valide l'augmentation de la participation à 100 € pour 2017. Elle propose de travailler avec l'Association ASAD 49 (association d'apiculteurs) qui peut également intervenir ; solution à étudier en alternative ou en complément. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,**
- **DÉCIDE de participer à hauteur de 50 % plafonnée à 100 € par intervention,**
- **AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir avec le FDGDON.**

//

DEL29062017-05 - MISE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'UN PÉRIMETRE DE PRÉEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET DÉLÉGATION DE SON APPLICATION SUR LA COMMUNE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Gaëtan ROBIN, 1er adjoint expose :

« Dans le cadre du plan de gestion des espaces naturels sensibles, la commune a réalisé un « plan de gestion de la corniche angevine » et un « schéma de requalification et de gestion des espaces naturels de Rochefort-sur-Loire, Denée et Béhuard ». Afin de mettre en œuvre une veille foncière sur ces espaces, le Conseil départemental nous propose d'instaurer une zone de préemption au titre de sa politique des espaces naturels sensibles et de déléguer ce droit à la commune, conformément à la possibilité qui lui est offerte au titre des articles L.113-14 et L.215-1 du Code de l'urbanisme. Conformément à la règlementation, le conseil municipal dispose d'un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier, pour délibérer sur cette proposition. (Cf mémoire justificatif et proposition de périmètre joints). »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le périmètre de préemption au titre des espaces naturels sensibles, proposé par le Conseil Départemental,**
- **VALIDE le principe de délégation de ce droit de préemption au bénéfice de la commune**
- **CHARGE le Maire d'en aviser le Conseil Départemental.**

//

DEL29062017-06 - PROJET CULTUREL 2017 – ACCUEIL DU CIRQUE BIDON – ÉXONÉRATION DES DROITS DE PLACE

Madame le Maire expose :

« Par courrier du 9 mai 2017, le Président de l'Association Cirque Bidon me propose une étape culturelle sur la commune pour 4 représentations, du 4 au 7 août 2017, dans le cadre de leur tournée hippomobile 2017. Il s'agit d'une compagnie théâtrale itinérante qui crée des spectacles accessibles à tous. (informations sur site www.cirquebidon.fr / www.facebook.com/cirquebidon).

Dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs touristiques de la commune, il appartient au conseil de valider ce projet culturel et de décider une exonération des droits de place. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE l'accueil du cirque Bidon du 4 au 7 août 2017, sur l'aire de loisirs,**
- **DÉCIDE une exonération des droits de place dans le cadre du partenariat mis en place avec la commune.**

//

7°) INSTALLATIONS CLASSÉES – EARL LOVAL A MONTREVAULT

Madame le Maire fait savoir que par courrier reçu le 12 juin 2017, Madame la Préfète de Maine-et-Loire me fait parvenir un arrêté d'ouverture d'une consultation au public, du 3 juillet au 31 juillet 2017 inclus, sur la demande présentée par les gérants de l'EARL LOVAL en vue de la création d'un élevage de volailles de chair avec 38.150 emplacements à Montrevault-sur-Evre. Il appartient au conseil de donner un avis au plus tard dans les 15 jours suivant la consultation du public. Le dossier est consultable à l'accueil de la mairie.

Consultation publique - pas d'avis de la part du conseil municipal.

//

DEL29062017-08 - DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – COMPTE-RENDU

Le Maire rend compte :

- **Par décision n° 2017/019** du 16/05/2017, elle a signé la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif avec le groupement d'employeurs – Profession sport et loisirs 49 – Maison départementale des sports – 7 rue Pierre de Coubertin – BP 43527 – 49130 LES PONTS-DE-CE CEDEX, du 02 mai au 06 juillet 2017 inclus afin d'assurer l'encadrement des séances de multisports dans les cadre des rythmes scolaires, **moyennant un taux horaire de 25,05 € et frais de déplacement sur la base de 36 kms aller/retour au prix de 0,27 €/km.**

- **Par décision n° 2017/020** du 18/05/2017, elle a fixé les tarifs d'accès à la piscine municipale pour 2017 comme suit :

PRIX D'ENTRÉE "Rochefortais et communes partenaires" Béhuard, Chaudefonds-sur-Layon, Denée, Mozé-sur-Louet, Saint-Aubin-de-Luigné, Savennières	TARIFS 2017
de 3 à 7 ans :	**0,50 €**
de 7 à 18 ans:	**1,50 €**
Adulte plus de 18 ans :	**2,50 €**
Carte 10 entrées :	**20,00 €**
Accès campeurs : sur présentation d'une contre-marque délivrée par le camping "Les Plages de Loire"	**Gratuit**
PRIX D'ENTRÉE : Autres communes	
de 3 à 7 ans :	**1,50 €**
de 7 à 18 ans:	**2,50 €**
Adulte plus de 18 ans :	**3,50 €**
Carte 10 entrées :	**30,00 €**
CENTRES AÉRÉS :	
Prix d'entrée :	**1,30 €**
AQUAGYM (entrée incluse) :	
Rochefortais et communes partenaires	
La séance	**4,00 €**
Les 10 séances	**35,00 €**
Autres communes	
La séance	**5,00 €**
Les 10 séances	**45,00 €**
ABONNEMENT SOLIDAIRE (avec open tout l'été)	
Carte individuelle (à partir de 3 ans)	**50,00 €**
Carte famille (par personne supplémentaire adulte ou enfant)	**10,00 €**
Abonnement plus / par tranche supplémentaire de 10 €	**10,00 €**

- **Par décision n° 2017/021** du 18/05/2017, elle a fixé les tarifs 2017 «Poésies croisées » comme suit :

Location stand éditeur : 15 € le mètre linéaire

- Frais de déplacements pour les poètes invités : (sur la base des trajets les plus courts)
  0,31 €/km + tickets de péage (sur présentation des tickets)
  Billets SNCF 2ème classe uniquement (sur présentation du billet)
- Vente livres réformés des poètes en résidence : 6 € l'unité / 15 € les 3 livres
- Vente livres d'Antoine MOUTON et Edith AZAM : 16 € l'unité
- Vente livres de Lou RAOUL : 16 € l'unité
- Vente d'affiches : 0,50 € l'unité
- **Par décision n° 2017/022** du 24/05/2017, elle a signé le contrat de réservation groupe avec la SEM Saint-Jean-de-Monts – avenue de l'estacade – 85160 Saint-Jean-de-Monts, pour la pratique des activités :
- Catamaran/surf/char à voile, pour un groupe de 24 personnes, les 5 et 6 juillet 2017, moyennant un coût de 1.488 € TTC. *(Annule et remplace pour ces activités la décision n° 2017/010 du 21 mars 2017 – le reste est sans changement).*
- **Par décision n° 2017/023** du 24/05/2017, elle a signé le contrat de réservation référencé 2017-87597 avec le CAMPEOLE – BP 45 – 09270 MAZERES, pour un hébergement sur le site Les Sirènes à Saint-Jean-de-Monts, du 03 au 13 juillet 2017, pour deux groupes de 27 et 19 participants, moyennant un coût de 1.193,30 € TTC.
- **Par décision n° 2017/024** du 7/06/2017, elle a signé le contrat n° 4481 du 19/11/2016 de location, d'un minibus pour la période du 1er au 31 juillet 2017, avec SUPER U –

Espace Layon à Chalonnes-sur-Loire, moyennant un coût de 1448 € TTC et un dépôt de garantie de 200 €.

- **Par décision n° 2017/025** du 08/06/2017, elle a signé la convention de formation avec l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Maine et Loire (AMF49), 9 rue du Clon – 49000 ANGERS, concernant une formation « Communication bienveillante et gestion des tensions relationnelles » le **vendredi 9 juin 2017** pour élus municipaux et agents communaux, moyennant un coût de formation de 1.000 € nets de TVA, frais de déplacement compris.
- **Par décision n° 2017/026** du 07/06/2017, elle a signé le contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Contes pour tous» avec la Compagnie La Mariole – domiciliée Place de l'Hôtel de ville – 49190 Rochefort-sur-Loire, représentée par Monsieur HAMICHE Daniel en sa qualité de Président, pour une représentation du spectacle par Samia HAKIMI, conteuse à la bibliothèque municipale les 29 avril, 10 juin, 14 octobre et 2 décembre 2017, moyennant un coût de 150 € par représentation.
- **Par décision n° 2017/027** du 12/06/2017, elle a signé la convention de formation professionnelle continue avec Familles rurales Fédération régionale des Pays de la Loire – 107 rue de Létanduère – 49000 ANGERS - pour la formation UCC « Direction d'un accueil collectif de mineurs », pour Baptiste CESBRON, moyennant un coût de formation de 1.006 € (Mille six euros).
- **Par décision n° 2017/028** en date du 14/06/2017, elle a autorisé le prélèvement suivant sur les dépenses imprévues de la section d'investissement du **budget principal 2017** :
  - Compte 020 « Dépenses imprévues d'investissement » : - 210 €

  Afin de permettre le mandatement des dépenses aux comptes :
  - Compte 21318 opération 11 « Autres bâtiments publics : + 210 €

  Certificat valant décision modificative N° 1.
- **Par décision n° 2017/029** en date du 14/06/2017, elle a signé le contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Note étrangère » avec la Compagnie «De Si De La » – 8 rue de la Poésie – 34000 MONTPELLIER - représentée par Sophie Guillerm en sa qualité de Présidente,

  Pour une représentation du spectacle le samedi 1er juillet 2017 dans le cadre de la manifestation « Poésies croisées », moyennant un coût de 676 € (Six cent soixante-seize euros).
- **Par décision n° 2017/030** en date du 15/06/2017, elle a décidé pour raison administrative, que l'accès aux services de la piscine municipale se fera gratuitement les jeudi 15 juin 2017, vendredi 16 juin 2017, dimanche 18 juin 2017 et jusqu'au retour à la normale.
- **Par décision n° 2017/031** en date du 19/06/2017, elle a signé le contrat de services avec la Société SAS GESCIME – 1 place de Strasbourg – 29200 BREST, concernant la maintenance du logiciel cimetière GESCIME, moyennant un montant annuel de 494,10 € T.T.C, à compter du 06/06/2017 pour une durée de 3 ans. Le tarif sera révisé annuellement selon l'indice SYNTEC en vigueur.
- **Par décision n° 2017/032** en date du 19/06/2017, elle a signé la convention d'accueil N° 10013-2314 avec la Ligue de l'enseignement - Fédération des œuvres laïques 49 – Centre Bouessé La Garenne – 7 route de Nantes – 49610 MURS-ÉRIGNÉ, pour une activité escalade et une activité cirque le 1er août 2017 pour 15 jeunes de 9 à 11 ans, pour un montant de 150 € TTC..
- **Qu'elle n'a pas exercé le droit de préemption urbain** sur la parcelle AH 86, 15 rue Saint Vincent qui a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner n° 04925917A009.
- **Qu'elle n'a pas exercé le droit de préemption urbain** sur les parcelles AH 46, 47, Les hautes treilles qui ont fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner n° 04925917A010.
- **Qu'elle n'a pas exercé le droit de préemption urbain** sur la parcelle AD 156, 4 rue Centrale du Martreau qui a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner n° 04925917A011.
- **Qu'elle n'a pas exercé le droit de préemption urbain** sur la parcelle AD 115, 17 rue René Gasnier qui a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner n° 04925917A012.

//

DEL29062017-09 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR L'EXPLOITATION D'UN BAR-CAVE A VINS

Philippe ALLIZART, adjoint à l'urbanisme, expose :

« Suite à son ouverture, la Société CANON CANON sollicite la commune pour une occupation du domaine public au droit de son bar, d'une superficie de 18 m². Après étude du dossier, la commission aménagement est favorable à cette demande moyennant une redevance annuelle d'occupation de 5 €/m². Compte-tenu des projets d'aménagement de la voirie 2018, la convention est temporaire jusqu'au 31 décembre 2017. Le commerçant doit laisser un libre accès sur le trottoir. Il appartient au conseil d'approuver et d'autoriser le maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE et AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public jusqu'au 31 décembre 2017, ci-annexée,
- FIXE une redevance annuelle d'occupation de 5 €/m².

Le conseil municipal demande à la commission de clarifier et de proposer des conventions aux autres commerçants concernés par une occupation du domaine public.

//

10°) ACTUALITÉS DES COMMISSIONS

Madame le Maire donne la parole aux adjoints et aux référents pour faire le point sur les dossiers en cours et le travail en commission.

Commission enfance, jeunesse et sports
TAP : Bruno Cheminat fait part part du nouveau décret concernant les rythmes scolaires visant à assouplir à 4 jours/semaine. Pour Rochefort-sur-Loire, pas de changement pour la rentrée 2017/2018. Comité de pilotage prévu le 4 juillet 2017.
8ème classe : Ouverture dans le préfabriqué après accord des enseignants et travaux pendant l'été. Aménagement d'une cour devant les préfabriqués en réflexion compte-tenu des effectifs en hausse ; ceci entraînera une diminution des places de parking. L'école propose de démarrer 1/4h plus tôt ce qui permettra un décalage entre les deux écoles et limitera l'impact sur les stationnements.
Jeunesse : Elisabeth Dupont fait part du démarrage de la saison estivale et signale un manque de temps de préparation pour l'équipe.
Déplacement de l'espace jeunesse au foyer des bruyères en septembre : projet en cours avec Anne-Sophie Baudouin.

Commission sociale : Bérengère Dufeu
Projet de santé : Recherche d'un lieu temporaire pour 2 médecins pour janvier 2018. A long terme, recherche d'un terrain constructible ou maison à rénover pour 5 médecins.
Logement d'urgence : Ouverture en septembre. Dénomination « Logis du Louet ».
Inauguration le 15/09/2017 (sous réserve).

Commission agriculture/environnement : Gaëtan Robin
SIEML : Validation achat électricité verte 100% énergies renouvelables. Augmentation de 1% de la facture soit environ 400 €/an.
Règlement du marché : finalisé. Sera présenté au conseil municipal de septembre. Assermentation ASVP faite.
Réunion publique sur les insecticides : organisation en cours (Myriam Guillet et Laurence Bulourde). Voir avec Denée qui est intéressée.
Entretien des trottoirs : rue René Gasnier/Avenue d'Angers – Réfection bande de roulement via la CCLLA.

Défibrillateur : acquisition d'un 2ème ; il sera installé sur les sanitaires publics de l'aire de loisirs (besoin pour le camping, la zone de loisirs, la piscine).

Commission urbanisme/aménagement : Philippe Allizart
Règlement zone bleue en bas de la place Ste Croix : en cours d'élaboration.

Information Maire
Jumelage Europe : avancement avec KOMIZA (Croatie) : arrivée d'une délégation de 5 à 10 personnes le 30/09/2017 dans le cadre des 10 ans du réseau « Aux 1001 pages ».
Irlande : invitation en délégation 27/10/2017 (5 jours)
Italie : piste en cours
Accueil favorable de la Région des Pays de la Loire : intérêt positif // démarche citoyenne et participative. Échange de jeunes via un financement ERASMUS +.
Chantier de jeunes sur la gondole et chantier citoyen le samedi matin pour finir la gondole (8/7/2017).
Réunion avec EDF et le conseil municipal concernant le dossier au Grand Airault : 03/07/2017 à 20 H.

- Plan de réfection des lignes
- Question sur le compteur Linky
- Réponses du député Yannick Jadot et de la sénatrice Corinne Bouchoux

Philippe Allizart aurait préféré une réunion publique ; n'est pas favorable qu'EDF vienne en mairie ; manque des parties (habitants, associations).
Madame le Maire fait savoir que c'est une réunion importante : travail d'éclairage auprès des élus pour les travaux au Grand Airault.
EDF a demandé un droit de réponse pour le compteur Linky.
Commissions municipales : Madame le Maire demande aux élus de réfléchir pour s'impliquer dans les commissions, à la rentrée de septembre.

//

QUESTIONS INTERCOMMUNALES

//

DEL29062017-11 - SIEML – MODIFICATION DES STATUTS – APPROBATION

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-17,
Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) du 25 octobre 2016 approuvant la modification des statuts visant à élargir l'offre de compétences et services du Syndicat jointe en annexe,
Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix (11 pour dont 1 pouvoir, 6 abstentions dont 1 pouvoir) DÉCIDE D'APPROUVER la réforme statutaire du SIEML conformément à sa délibération n° 59-2016 du 25 octobre 2016 ci-annexée.

//

DEL29062017-12 - CCLLA – ASSAINISSEMENT - ADHÉSION DE LA COMMUNE DE ROCHEFORT-SUR-LOIRE AU GROUPEMENT DE COMMANDES – MISSION D'ÉTUDES SUR L'ÉLARGISSEMENT ET L'HARMONISATION DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT – AVENANT N° 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame le Maire expose :

« Par courrier en date du 10 mai 2017, la Préfecture présente un recours gracieux sur cette convention constitutive du groupement de commandes.

En effet, l'article 5 de la convention précise que la Commission d'Appel d'Offres est celle du coordonnateur à savoir la Communauté de Communes. Or, l'article 7 indique que chaque membre du groupement s'engage à participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres est bien celle du coordonnateur.
Aussi, il est nécessaire de modifier l'article 7- Obligations des membres du groupement.
L'article 7 est modifié comme suit :
« Article 7 : Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :
- Confirmer le contenu et les conditions de réalisation de la mission
- Transmettre la délibération d'adhésion et ce, dans les délais fixés par le coordonnateur ;
- Procéder au paiement des frais des études. »

Les clauses et conditions de la convention initiale demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

VU la délibération de la commune de Rochefort-sur-Loire en date du 06 avril 2017 adoptant l'adhésion de la Commune de Rochefort-sur-Loire au groupement de commandes - Mission d'études sur l'élargissement et l'harmonisation de la compétence assainissement ;

VU la délibération Communautaire en date du 8 juin 2017 adoptant l'avenant n°1 relatif à l'Adhésion de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance au groupement de commandes - Mission d'études sur l'élargissement et l'harmonisation de la compétence assainissement ;

Il est proposé au conseil municipal :
- D'ADOPTER l'avenant N°1 de la convention ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'Avenant N°1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- **ADOPTE l'avenant N°1 de la convention ;**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant N°1.**

//

13°) COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS ET AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Madame le Maire donne la parole aux délégués des syndicats pour faire le point sur les dossiers en cours et les décisions des comités syndicaux.

Commissions communautaires

Déchets : Fermeture de la déchèterie pour raison de sécurité (environ 1 mois de travaux).

Habitat : Situation des logements sociaux en Maine-et-Loire. Disponibilité importante ? liée au parc locatif dégradé (énergivore, insalubre, ...) et ghettoïsation. Etude d'un plan de gestion de l'insalubrité en cours au niveau de la CCLLA.

Culture : État des lieux de l'existant (équipements et actions) – grilles de critères en cours, pas de projet. Priorité de la commission : sauvetage de Villages en scène car arrêt de la convention en décembre (reprise compétence ? statut régie ou associatif ?)

Inauguration École de musique à Chalonnes-sur-Loire : bâtiment très sobre, très bel outil de travail. Vigilance sur les locaux à Rochefort-sur-Loire.

Finances : Présentation du budget 2017 issu de la fusion des 3 CC.

1er débat politique sur l'attribution du FPIC et la répartition entre communes et CC : conservation pour les communes qui l'avaient et solde pour les communes de Loire Aubance.

Développement économique : commissions établies. Transfert des zones d'activités communales en cours.

Communication : Diffusion du 1er bulletin dans les boites aux lettres. Organisation visite de la CCLLA avec les élus, en projet.

Aménagement/urbanisme : mise en place de schéma de travail.

Assainissement : établissement schéma directeur au niveau de la CCLLA. Attribution de subventions aux différentes communes.

Sport : critères/ratios qui posent problème. Projet prémâché - méthode négative.

Petite enfance – enfance – jeunesse : liée à la méthode et aux techniciens - Positif

Échanges et orientations en cours : Petite enfance : gestion CC / Enfance : gestion communale / Jeunesse : accompagnement par une structure externe (mairie conseil).

Voirie/espaces verts / bâtiments :

Secteurs non validés : présentation dans toutes les communes. Octobre : organigramme, fiches de postes (spécialisation des compétences).

Environnement : demande modification horaire des commissions.

Restauration de la boire de la Ciretterie : travaux fin août/début septembre.

Fait à Rochefort-sur-Loire,
Le 05 juillet 2017

Le Maire,
Catherine GUINEMENT

Vu par Nous, Catherine GUINEMENT, Maire de Rochefort-sur-Loire, pour être affiché le **05 juillet 2017** à la porte de la mairie de Rochefort-sur-Loire, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.